

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 45

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/95 :**

Réalisation du centre administratif de la Ville de Saint Pierre - lot n°2 relatif au marché de gros oeuvre, étanchéité, revêtements durs, espaces verts - Autorisation de signature de l'avenant n°2

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire.

Actes de la séance de signature  
974 210 000 2026-3-95-DE  
Date de réception municipale : 26/05/2026  
Date de réception préfectorale : 26/05/2026  
**David LORION**

**Affaire n°3/95 : Réalisation du centre administratif de la Ville de Saint Pierre - lot n°2 relatif au marché de gros oeuvre, étanchéité, revêtements durs, espaces verts - Autorisation de signature de l'avenant n°2.**

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un marché de travaux de gros oeuvre, étanchéité, revêtements durs et espaces verts a été attribué à la société GTOI et notifié le 11 août 2023.

Par délibération n°135/1759 en date du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération de réalisation du Centre administratif de la Ville de Saint-Pierre, et en a confié sa réalisation, par convention de mandat, à la SPL Grand Sud.

Par délibération n°27/1211 en date du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la SPL Grand Sud à signer le marché de travaux correspondant.

De même, par délibération n°30/1407 en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a validé le nouveau coût du projet de travaux.

Par délibération n°41/2012 en date du 26 août 2025, l'Assemblée délibérante a autorisé la SPL Grand Sud à signer l'avenant 1 au marché de travaux.

Le présent avenant n°2 a pour objet de contractualiser les modifications et l'ajout de prestations au marché.

Aussi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

<b>Montant du marché initial :</b>	Hors taxe :	12 659 839,00 €
	TTC :	13 735 925,32 €
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	Hors taxe :	1 013 782,29 €
	TTC :	1 099 953,78 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 par rapport au montant initial du marché est de + 8,01%.

<b>Montant de l'avenant n°2 :</b>	Hors taxe :	217 969,95 €
	TTC :	236 497,40 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°2 par rapport au montant initial du marché est de + 1,72%.

<b>Montant du marché incluant les avenants 1 et 2 :</b>	Hors taxe :	13 891 591,24 €
	TTC :	15 072 376,50 €

Le pourcentage d'augmentation après les avenants 1 et 2 par rapport au montant initial du marché est de + 9,73% et le délai d'exécution des travaux est par conséquent de 60 semaines supplémentaires.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie en date du mercredi 10 décembre 2025 a délivré un avis favorable relatif au présent avenant.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (8 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude(représenté), BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

- D'APPROUVER la passation du projet d'avenant n°2 au marché de gros œuvre, étanchéité, revêtements durs et espaces verts, passé avec GTOI sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,
- D'AUTORISER, le Directeur Général de la SPL Grand Sud, à SIGNER ce projet d'avenant n°2 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

